



# AU FIL DES PAGES

HIVER 2026

➤➤ **Bulletin de la Commune de Notre Dame de Mésage**

# SOMMAIRE

- 03** Le mot du Maire
- 05** Diaporama
- 08** Vie communale
- 16** Vie associative & culturelle
- 19** La Métro
- 21** Informations diverses
- 23** Informations pratiques
- 24** Agenda

## ZOOM SUR...

ELECTIONS MUNICIPALES



SÉCURISATION DU  
CARREFOUR ST SAUVEUR



PRIME AIR BOIS



# EDITO



## Mésageoises, Mésageois,

Mes meilleurs vœux de santé pour cette année 2026, à vos familles, à vos proches, je vous souhaite de supporter les aléas de la vie avec le plus de force possible.

Un édito un peu particulier, puisque ce sera le dernier pour ma part, car comme vous le savez peut-être déjà, je ne briguerai pas un nouveau mandat d'élu en mars 2026.

En effet élu depuis 2001, j'ai commencé par un mandat de Conseiller municipal, puis deux mandats d'Adjoint au Maire et un mandat de Maire, soit 25 ans au service de la collectivité, des habitants, avec les bonheurs et les difficultés de ce rôle « d'élu ».

Je pense avoir fait de mon mieux dans la gestion de la commune, avoir répondu à vos attentes, trouvé des solutions communes à nos problématiques diverses telles que la gestion des eaux pluviales, certaines inondations, des soucis avec l'assainissement, l'évolution des règles d'urbanisme, les vitesses des véhicules, l'arrivée des gens du voyage, les désordres à l'école et tant d'autres... y compris les diverses contraintes administratives.

Nous avons une belle commune, certes avec un budget restreint, que l'ensemble de l'équipe municipale a fait évoluer, a aménagé, dynamisé avec, par exemple, la création d'une aire de jeux, la création de l'événement de la Fête de la bière et son feu d'artifice, la mise en place des guirlandes de Noël, l'extension du cimetière paysager avec son règlement, les cheminements piétons, l'extension et l'entretien de l'éclairage public, l'interactivité avec l'école et ses animations, sans pouvoir tout citer...

Nous avons traité des sujets importants comme les inondations chez des particuliers (au Montalay, aux Templiers, sur la Route de la Commanderie, sur la Route de Laffrey), le désenclavement et la vente de la Maison « Richard », les désordres et fissures à l'école de la Romanche, le trafic des véhicules sur la Place St Sauveur en fermant la voirie par un arrêté municipal, la gestion des arbres menaçants sur TOUTE la commune, le carrefour RN85 / Montée de St Sauveur avec l'État, les gens du voyage, et tous les autres sujets aussi importants les uns que les autres.

Dès le début du mandat, nous avons géré la période COVID, par la mise en place de masques, de protections, de restrictions, puis un confinement et un protocole sanitaire à l'école. Encore un grand merci à nos agents communaux pour leur engagement et leur sens du devoir pendant cette période difficile !

De même, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour des conflits de voisinage, pour des médiations à l'école, dans la gestion du personnel communal et son recrutement.

Bref, la vie d'une Commune... !

Ce fût très intéressant, intense, instructif, de belles rencontres, de beaux échanges avec vous, avec les élus, la Métropole, avec les entreprises, les prestataires, les « extérieurs ».

Concernant l'actualité communale, succincte au regard de la réserve que nous devons obligatoirement observer en période électorale :

- **Le diagnostic patrimoine sur l'église Sainte Marie** a été réalisé et rendu, envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), qui confirme son intérêt pour les travaux à effectuer. Après avoir répondu à un appel à projet de la Fondation du Patrimoine en août 2025, nous avons obtenu une attribution de 7K€ pour l'accompagnement des dépenses d'ingénierie de l'église, en faveur du patrimoine religieux. Une demande néanmoins a été formulée par le Bureau d'Étude Associé et la DRAC, pour mettre en place une « surveillance » de l'édifice. Le choix s'orienterait sur une surveillance d'éventuels mouvements par « cibles », comme ce qui est fait à l'école. Le cahier des charges et le devis sont en cours.
- **Des panneaux d'informations historiques** ont été installés sur le devant de nos principaux édifices patrimoniaux, merci à Mireille Gasparutto et Robert Aillaud pour la recherche, le temps passé, la rédaction, et merci à Daniel et Axel pour la pose ! Allez les consulter.
- **L'éclairage du cheminement piéton** au niveau du Centre équestre est terminé, les passages piétons déplacés et réalisés, ainsi que la pose d'une figurine de prévention (« Zoé ») installée à proximité de l'entrée du complexe sportif et de la traversée piétonne.

Plusieurs projets sont en cours, la prochaine équipe municipale peaufinera et priorisera !

Je souhaite une grande réussite à nos prochains édiles, de l'énergie, de la conviction, de l'écoute et de l'amour pour notre Commune de Notre Dame de Mésage.

Nous aurons l'occasion peut être de nous croiser au détour d'un chemin communal, au milieu d'un événement festif proposé par nos associations mésageoises, lors d'une manifestation, ou tout simplement par le biais du hasard.

J'ai une forte pensée aussi pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés récemment et ces dernières années.

Bien entendu, je remercie tous les élus-es, les adjoints-es et les conseillers-ères municipaux pour leur implication dans les affaires communales. Ils ont été un soutien précieux dans les actions et les décisions prises ensemble avec de la convivialité, du respect et de la bonne humeur.

Je remercie nos agentes à la cantine, au périscolaire, à la mairie, au secrétariat, à l'accueil, notre agent technique, pour leur travail, leur présence au quotidien, pour leur implication dans la vie du village, pour leurs échanges amicaux et souriants avec l'ensemble de la population.

Je leur souhaite une bonne continuation dans le service qu'ils assurent tous les jours pour tous les habitants, pour les enfants, pour notre commune.  
MERCİ.

Je remercie aussi et encore une fois tous les Mésageoises, Mésageois, toutes les personnes bienveillantes qui nous ont soutenus, par des écrits, des petits mots, des gestes, des sourires, des coups de main...

« Je suis fier, heureux, reconnaissant d'avoir partagé un bout de vie ensemble. »

Je vous souhaite une bonne année 2026 et une bonne continuation.

Au plaisir...

Jerome BULSSON

# FESTIMESA'JOIE UNE ANNÉE 2025 RICHE EN SPECTACLES !

En 2025, le Festi Mesa'Joie s'est renouvelé dans la continuité en vous proposant une programmation à la Chapelle St Firmin. Il y a eu du théâtre, de la chanson, de la musique d'ici et d'ailleurs, bref, il y en a eu pour tous les goûts et tous les publics.

## Le samedi 12 Avril

Nous avons chanté avec les Hortense. Les deux chanteuses et leur guitariste ont repris des chansons françaises en un duo de voix et de gestes aussi décalé que drôle, qui rappelle les Brigitte. La chapelle était comble et l'ambiance bon enfant.



## Le vendredi 6 juin

Nous avons ri avec la pièce de théâtre Dubois et Dubois. Les deux acteurs de la compagnie Attrape Lune ont embarqué le public avec brio dans cette comédie loufoque où le pouvoir de la naïveté nous réjouit.



## Le Samedi 20 septembre

C'est Viento Sur qui nous a embarqués en chansons dans un voyage rétrospectif sur le parcours de ce couple, entre l'Amérique du Sud et la France. Une ambiance familiale pour cette scène ouverte.

## Et le dimanche 5 Octobre

Nous vous avons proposé un concert solidaire 3 P'tites Notes au profit de l'association VsArt (Volontariat et Soutien pour l'Art) qui œuvre depuis de nombreuses années pour apporter le réconfort par l'art et la culture aux populations fragiles, de tous âges et toutes conditions.

Les pots de l'amitié partagés à l'issue des spectacles furent des moments de rencontre et de partage dans ce lieu enchanteur qui séduit toujours.



*Nous adressons nos remerciements aux communes de St Pierre et de Notre Dame de Mésage pour leurs soutiens et la mise à disposition de la chapelle.*



# LA SOIRÉE DU BEAUJOLAIS NOUVEAU DU COMITÉ DES FÊTES

Au mois de novembre dernier, la traditionnelle soirée Beaujolais Nouveau du Comité des Fêtes, a été accompagnée, pour la première fois cette année, d'un karaoké.

Une super ambiance pour cette soirée, bien agrémentée de Beaujolais et d'assiettes de charcuterie et de fromages de la Fromagerie des Copains à Vizille. Les chanteurs et chanteuses ont enflammé la salle du Moulin !



Malgré une  
météo neigeuse, cette  
soirée a attiré environ  
80 personnes.



Le Comité des Fêtes souhaite vivement remercier Gilles et Valérie Bacque, habitants de N.D de Mésage, pour le prêt gracieux de leur matériel professionnel et l'animation du karaoké.

Le Comité des Fêtes reconduira cette soirée l'année prochaine, vous avez donc quelques mois pour entraîner vos cordes vocales !

Rendez-vous le vendredi 20 novembre 2026 !

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie du 11 novembre s'est déroulée sur le parvis de la Mairie, en présence des Sapeurs-Pompiers et des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vizille.

Le public a écouté la lecture faite par Monsieur Le Maire de la Commune, du discours de Mme Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées et des Anciens Combattants.



# PARTICIPATION AU NATIONAL TENNIS CUP



## LE PLUS GRAND TOURNOI AMATEUR AU MONDE !

Le tennis club de Notre Dame de Mésage a participé au National Tennis Cup : le plus grand tournoi amateur au monde !

Un tournoi unique où tous les ans, un champion est sacré dans chaque classement, de NC à 4/6, chez les hommes et les femmes

La National Tennis Cup, c'est une phase de qualification dans vos clubs et une phase finale au Cap d'Agde pendant les vacances de la Toussaint. Cette année, le club de Notre Dame de Mésage a brillé par sa représentation lors de cet événement. Six de nos joueurs ont franchi avec succès les phases qualificatives à leur classement, portant fièrement nos couleurs.

Mathieu, Florent, Jaouen, Baptiste, Fabrice et Jean se sont illustrés tout au long de la semaine, et certains ont même su se démarquer par leurs performances.

Mathieu, réussit à se hisser en demi-finale du tableau +35ans.

Il se sera même procuré une balle de match mais son adversaire du jour en avait décidé autrement. Il s'inclinera donc dans un 3ème set au format Super tie-break 10 à 5.

Florent, Jaouen et Baptiste se sont eux inclinés au premier tour contre des adversaires plus forts.

Fabrice s'inclinera en 1/8<sup>ème</sup> de finale dans un match à sens unique.

Pour conclure, Jean parvient à atteindre la finale de son tableau, un exploit d'autant plus remarquable qu'il a dû enchaîner six matchs en une seule semaine. Malheureusement, malgré ce parcours impressionnant, il doit abandonner en finale en raison d'une blessure.

Un public nombreux, pas moins de 23 personnes – familles, adhérents et même le Président du club – ont soutenu nos joueurs dans une ambiance exceptionnelle.

Félicitations à tous les joueurs et supporters qui ont fait le déplacement et ont porté haut les couleurs de notre club lors de cet événement ! Leur énergie et leur enthousiasme ont réellement fait vibrer l'ambiance.

*L'équipe du TC Mésage vous souhaite une belle année 2026  
et vous donne rendez-vous pour de nouvelles aventures !!!*

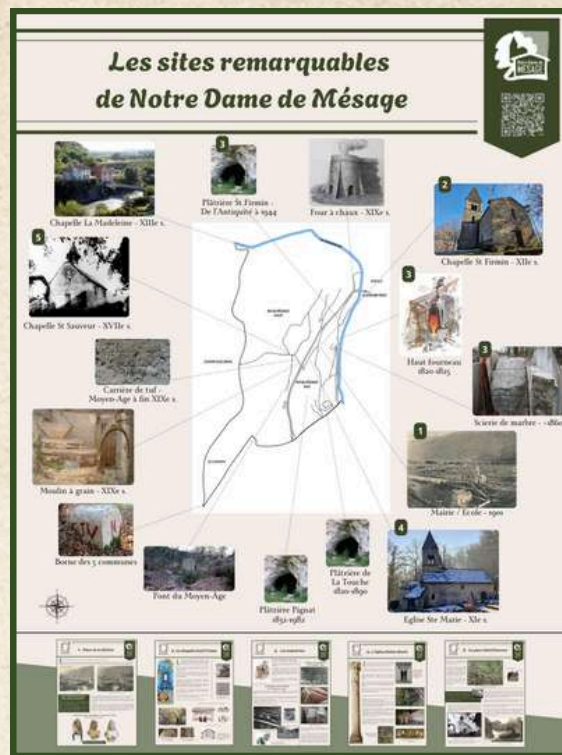


# NOTRE DAME DE MÉSAGE, UN TRÉSOR HISTORIQUE

Venez découvrir les sites remarquables de notre commune à travers six panneaux historiques situés à la Mairie, devant la Chapelle St Firmin, devant l'église Sainte Marie, sur la place St Sauveur et à l'entrée du Moulin.

On ne s'imagine pas que notre commune a été autrefois riche en industrie, que la place St Sauveur a été le passage obligé pour rejoindre Gap, qu'aujourd'hui deux bâtiments sont classés monuments historiques...et bien d'autres découvertes encore !

Tracer ce parcours a été possible grâce à la connaissance historique de Robert Aillaud, collectée par Mireille Gasparutto et mise en page par Manon Gallego.



Ce panneau indique tous les panneaux existants et se trouve à la Mairie.



L'Eglise Sainte Marie et la Chapelle Saint Firmin, toutes deux classées "Monument historique" respectivement en 1958 et en 1962, seront désormais reconnaissables auprès du grand public grâce au logotype officiel "Monument Historique", installé sur les deux édifices.





## ELECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026.

Le bureau de vote de la Salle du Conseil de la Mairie sera ouvert de 8h à 18h. La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter. Sans cette pièce d'identité, vous ne pourrez pas voter.

ÉLECTIONS  
MUNICIPALES

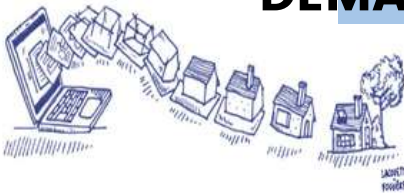
15 et 22 mars  
2026

**15 ET 22 MARS 2026**

**8H À 18H**

**SALLE DU CONSEIL  
DE LA MAIRIE**

## L'URBANISME 2.0 : LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME



Depuis 2022, vous pouvez déposer en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide, toutes vos demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme.

Le dépôt en ligne, c'est :

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible : le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible depuis le lien : <https://depotdau.lametro.fr/gnau/#/>

Ce Guichet numérique accessible sur Internet vous permet de déposer de manière dématérialisée et sécurisée vos demandes d'autorisation d'urbanisme. Depuis votre espace personnel, vous pourrez suivre les principales étapes de l'instruction de votre dossier.

Vous pouvez retrouver un guide utilisateur plus complet sur le site internet de la mairie :

<https://www.notredamedemesage.fr/la-mairie/urbanisme/>



**Toute saisie par voie dématérialisée devra être faite uniquement depuis ce guichet numérique. Aucune saisie par mail ne sera acceptée pour les demandes d'autorisation d'urbanisme.**



# SÉCURISATION DU CARREFOUR ST SAUVEUR

Comme annoncé dans le précédent bulletin, une réunion a eu lieu en mairie début novembre pour présenter l'avancement du projet technique.

Étaient présents le maître d'oeuvre TPF, la DIRCE, la Métro, le Smmag, G.Strappazon, le Maire et des élus.

TPFI a présenté le projet avec :

- raccourcissement du mur de soutènement à gauche au stop
- réhausse progressive de la chaussée jusqu'à 1mètre
- tracés piétons pour rejoindre l'arrêt de bus allant à La Mure et l'arrêt de bus en direction de Vizille

Début septembre, des travaux de sondage géotechniques ont été effectués sur la partie "arrêt de bus" vers Vizille et le cheminement piéton vers la route Ste Marie.

Deux options sont proposées pour le mur de soutènement qui maintiendrait l'arrêt de bus élargi et la mise en place d'un escalier vers la route en contrebas. Certains points sont encore en cours d'étude / discussion, avant validation finale de l'option choisie.

La demande de financement a été faite auprès de l'État pour la partie aménagement du carrefour (hors arrêt de bus et escalier) et nous devrions avoir une réponse courant février.

Le financement de l'arrêt de bus et de l'escalier est encore à définir entre le SMMAG et la Municipalité.

Si le financement de l'aménagement du carrefour est accepté, les travaux pourraient être réalisés début du printemps 2027 et ce pendant 4 mois. À noter que pendant cette période, il y aura de fortes contraintes de circulation qui seront détaillées en temps utile.

En ce qui concerne l'aménagement à court terme, le panneau directionnel « Notre Dame de Mésage » a été rajouté sur le panneau existant, situé après le carrefour de la Commanderie, en montant.



## RECENSEMENT

### VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ET VOUS ÊTES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE ?

Vous venez d'avoir 16 ans et vous êtes de nationalité française ; vous êtes dans l'obligation de vous faire recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire.



Si vous avez plus de 16 ans mais que vous avez oublié de vous faire recenser, sachez qu'il n'est pas trop tard pour régulariser votre situation, jusqu'à l'âge de 25 ans.

Il suffit de vous rendre en mairie aux heures d'ouverture, muni(e) d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille à jour de vos parents.

Une attestation de recensement vous sera alors remise. Elle est à conserver, car elle vous sera réclamée pour diverses inscriptions.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Le recensement permet au Centre du service national de Varcis de convoquer le/la jeune recensé/e pour qu'il/elle effectue la journée défense et citoyenneté.

# ARBRES ET VOISINAGE, LES RÈGLES À RESPECTER POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE

La réglementation des arbres et plantations à la frontière entre deux propriétés est fixée par le Code civil (article 671), afin de protéger les droits de chacun et de prévenir les conflits.



**UN ARBRE DE PLUS DE 2 M DE HAUT DOIT ÊTRE PLANTÉ À AU MOINS 2 M DE LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ.  
UN ARBRE OU ARBUSTE DE MOINS DE 2 M PEUT ÊTRE PLANTÉ À 0,50 M.**

Chaque propriétaire est responsable de ses arbres, haies et plantations :

- Il doit entretenir son végétal de manière à ce qu'il ne porte pas atteinte à la propriété voisine.
- Il ne doit pas laisser ses arbres empiéter sur le terrain du voisin, même en hauteur.

Les arbres particulièrement anciens (plus de 30 ans) peuvent avoir une valeur paysagère ou patrimoniale importante et sont encadrés par la prescription trentenaire. Toutefois, la loi de voisinage ne fait pas de distinction spéciale selon l'âge de l'arbre concernant les règles d'entretien, notamment l'empiètement des branches.



Même si les distances de plantation ont été respectées, il arrive que les branches d'un arbre dépassent sur le terrain voisin avec le temps. Que faire dans ce cas ?



Vous ne pouvez pas couper vous-même les branches de l'arbre du voisin simplement parce qu'elles dépassent chez vous. Mais vous avez le droit de contraindre le propriétaire de l'arbre à les élaguer pour qu'elles ne dépassent plus sur votre propriété ; c'est prévu par l'article 673 du Code civil.

Il est également essentiel d'observer si l'arbre crée un trouble anormal de voisinage : un arbre qui prive de lumière une pièce à vivre, obstrue une vue ou détériore les revêtements au sol en raison de la chute de feuilles par exemple.

Il est toutefois recommandé de privilégier l'échange amiable afin de parvenir à une résolution pacifique du litige. Vous pouvez également faire appel à un médiateur (contact en mairie).

Sans résultat, le propriétaire gêné peut saisir le Tribunal Judiciaire compétent pour solliciter une injonction. Le juge pourra alors ordonner un élagage sous astreinte, c'est-à-dire assortir sa décision d'une pénalité financière par jour de retard.

Si ce sont des racines, ronces ou brindilles qui avancent sur votre terrain, vous avez le droit de couper ces racines à la limite de la ligne séparative, sans attendre l'action du voisin.

## EN RESUMÉ

Le Code civil encadre de manière précise les rapports entre voisins en matière de plantations et de haies. Respecter les distances prévues par la loi, entretenir régulièrement ses arbres et privilégier le dialogue, sont les clés d'un voisinage apaisé et respectueux. Pour toute situation complexe ou persistante, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie ou à un professionnel du droit, pour vous accompagner dans vos démarches.



# DEUX NOUVELLES ACTIVITÉS À NOTRE DAME DE MÉSAGE



Habitante de notre commune, Charlène Salvi lance Nova Potentiel, une structure d'accompagnement innovante dédiée à l'épanouissement personnel et professionnel. Forte d'un parcours de formatrice auprès de plus de 2 000 personnes, elle met aujourd'hui son expertise de psychopraticienne analytique et de consultante au service de tous.

## ELLE PROPOSE 3 TYPES D'ACCOMPAGNEMENT :

### UN ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE SUR MESURE

Affiliée à la Fédération Nationale de Psychanalyse, Charlène propose un espace d'écoute et de transformation. Son approche intègre des outils modernes, tels que les TCC (Thérapies Cognitivo-Comportementales) et la thérapie analytique.

Les séances sont actuellement proposées exclusivement en ligne, offrant un accompagnement flexible à distance.

À l'ouverture prochaine des cabinets, les consultations se feront en présentiel à Meylan à partir de début mars (disponible les lundis, l'adresse sera indiquée sur le site de NOVA Potentiel). Une ouverture prochaine du cabinet au sein de la commune est prévue également. Les consultations sont aussi possibles en ligne pour davantage de flexibilité.

### LE MBTI (MYERS-BRIGGS TYPE INDICATOR) ET LE COACHING

L'une des spécialités de Nova Potentiel est l'utilisation du MBTI, l'indicateur de personnalité le plus reconnu au monde pour identifier ses modes de fonctionnement préférentiels.

- **Expertise MBTI** : Charlène Salvi, praticienne certifiée, vous aide à décrypter vos processus de décision, votre gestion de l'énergie et votre traitement des informations. Cette analyse permet de poser des mots concrets sur votre fonctionnement et de gagner en assurance.
- **Parcours Coaching** : une fois ces bases posées, un coaching peut être mis en place. Charlène Salvi s'appuie sur la psychologie positive et les outils du développement personnel et professionnel pour vous accompagner vers des objectifs précis : évolution de carrière, gestion du stress ou amélioration des compétences relationnelles.
- **En groupe** : pour les équipes, le MBTI est utilisé comme levier de performance pour optimiser la coopération et valoriser la complémentarité des profils.

### SEXOLOGIE CLINIQUE : UN NOUVEL ESPACE POUR LES COUPLES

Dès cet été, Charlène Salvi proposera également un espace d'échange et d'accompagnement dédié aux couples. À ce titre, elle sera membre du Syndicat National des Sexologues Cliniciens (SNSC), offrant un cadre professionnel et structuré pour aborder les dynamiques relationnelles.

Site internet : [www.nova-potentiel.com](http://www.nova-potentiel.com)  
Référencement FNP : [www.fedepsy.fr/isere--38](http://www.fedepsy.fr/isere--38)  
Email : [nova.salvi@outlook.fr](mailto:nova.salvi@outlook.fr)

# PHOTO, VIDEO, COMMUNICATION DIGITALE

*Derrière chaque image, il y a une histoire à raconter.*



Passionnée par l'image et la création visuelle,  
Manon met en valeur ce qui compte le plus pour vous.

Depuis toujours, la photo et la vidéo font partie de sa vie.  
Capturer les émotions, les regards, les instants vrais... c'est ce qui la fait vibrer.

Grâce à de nombreux encouragements, Manon a trouvé le courage de faire un pas énorme : transformer cette passion en métier.

En 2026, elle offrira des tarifs réduits pour les différentes prestations qu'elle propose.



## LA PHOTO

Capturer les moments pour créer des souvenirs  
famille, grossesse, naissance, mariage, baptême, anniversaire,...



## LA VIDEO

Quand l'image prend vie  
Évènement, souvenirs, promotion



## LA CREATION VISUELLE

Créer du contenu qui vous ressemble  
Graphisme, mise en page, Community Management



**LGF PRODUCTION**

PHOTO . VIDÉO . COMMUNICATION

 LGFproduction

 06 76 14 26 95

 <https://lgfproduction.mypixieset.com/>



# TRAVAUX



La Commission Travaux remercie les personnes qui sont venues aider pour la pose du grillage au stade de foot : Bruno Attardo et son fils, Fabrice Ripoll, Pascal Poulain et René Gallego.

Axel Ivars qui a remplacé temporairement notre agent technique Cyrille Delaporte. Son contrat a été prolongé jusqu'en juillet.



Installation d'un personnage de signalisation aux abords du cheminement piéton vers le stade



Pose d'un grillage et de portillons au stade de foot



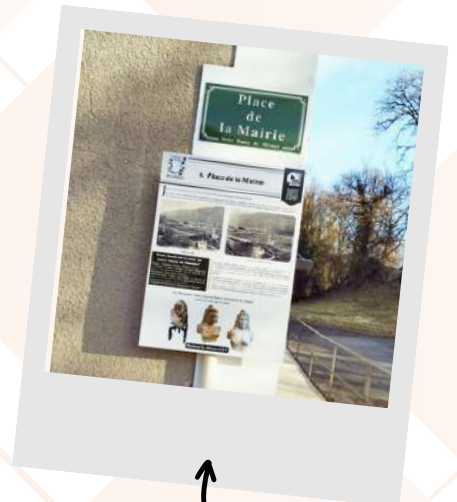
Entretien d'espaces verts



Réfection des peintures des boiseries du bâtiment du club de foot



Réparation du grillage au tennis

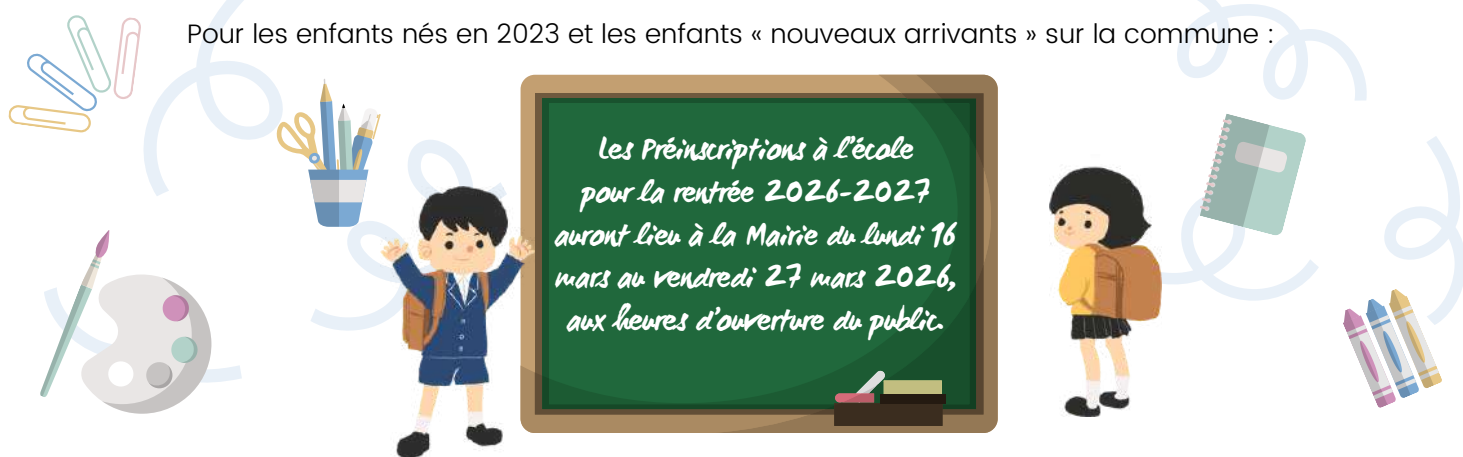


Pose des panneaux historiques

# PRÉINSCRIPTIONS À L'ÉCOLE



Pour les enfants nés en 2023 et les enfants « nouveaux arrivants » sur la commune :



Pour préinscrire un enfant, il est demandé d'apporter en mairie ou d'envoyer par mail les documents suivants :

- La demande de préinscription (disponible sur le site internet de la Commune, menu "Groupe scolaire")
- La fiche de renseignements de l'Education Nationale pour l'école maternelle (disponible sur le site internet de la Commune, (menu "Groupe scolaire")
- Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois, facture téléphone portable exclue)
- Le livret de famille (pages enfants et parents)
- Un certificat de radiation de l'école actuelle (en cas d'un changement d'école)

À l'issue de la Préinscription en Mairie, vous devrez prendre rendez-vous auprès de la Directrice de l'école concernée, afin de finaliser l'inscription. Les modalités de prise de rendez-vous vous seront communiquées par le secrétariat de mairie.

## LES GOURMANDISES DE NOËL



Le 8 décembre, on a commencé à faire les pâtes à sablés ; dans notre classe, on était en groupe de 3. Ensuite, la maîtresse est allée faire cuire les sablés en maternelle mais ils ont été oubliés dans le four et, du coup, la maîtresse les a récupérés un peu brûlés, donc on les a goûtés. C'était délicieux !



Le 11 décembre, nous avons préparé les "rennes" avec du chocolat chaud et des chamallows et nous avons décoré des étiquettes pour les commandes.



Le 12 décembre, on a décoré les sablés. On était mélangé dans des groupes avec des maternelles et des élémentaires et le soir, on a fait des chocolats chauds et, quand on est sorti, on a vu tous les parents arriver. On s'est régalé ! Miam, miam !



## REMERCIEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Nous remercions chaleureusement les enseignantes pour l'énergie, la créativité et la bienveillance qu'elles ont consacrées aux cartes de vœux et aux petits objets réalisés avec les enfants pour le panier des anciens.

Ces attentions, qui ont beaucoup plu à nos aînés, renforcent le lien précieux entre les générations et rappellent combien nos élèves sont au cœur de la vie communale. Elles illustrent également la belle collaboration entre l'école et la municipalité, un partenariat essentiel pour faire vivre des projets porteurs de sens et de solidarité.

Merci !

Isabelle Gobba, Adjointe aux affaires scolaires et sociales





## YES YOGA ET SOPHROLOGIE

L'association Yes-Yoga Et Sophrologie propose des pratiques et techniques qui s'adaptent et s'intègrent facilement dans le quotidien de chacun.e.

Elles favorisent l'harmonie corps-esprit, l'apaisement du mental, la conscience de soi, la concentration, la souplesse et la résistance du corps, la circulation des énergies, l'augmentation de la capacité respiratoire, renforcent l'immunité et la confiance.



### Les ateliers de yoga et sophrologie

Dimanche 8 Mars, Samedi 25 Avril, Dimanche 14 Juin de 9h30 à 12h, à Notre-Dame-de Mésage, en salle d'Evolution



### Des pratiques hebdomadaires

Sophrologie en co-animation les lundis de 18h30 à 19h30, dans le cadre des activités de Gym Rando Vizille, à Vizille, P'tite salle

Yoga les mardis de 18h30 à 20h,

dans le cadre des activités de L'Agil, à Notre-Dame-de Mésage, en salle d'Evolution (complet)

Yoga les jeudis de 18h30 à 20h, dans le cadre des activités du CLC, à Eybens, Ecole des Ruires



Cycle de yoga sur chaise : nouveau cycle à partir du 28 avril

les mardis de 9h30 à 10h30, à Notre-Dame-de Mésage, en salle Du Moulin

Une pratique de yoga adaptée.



A la demande, accompagnement individuel en sophrologie et en yoga



Pour un anniversaire, une surprise,  
Offrez un atelier Yoga et Sophrologie !



Patricia, enseignante de yoga  
Camille, sophrologue caycédien

Association Yes-Yoga Et Sophrologie

37 Allée du Connex 38220 NOTRE DAME DE MESAGE

06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com/>

## LES BOOTCAMP DU SAMEDI MATIN



Tous les samedis de 9h à 10h, retrouve Fanny Gallego pour une séance de Bootcamp au stade de foot de Notre-Dame-de-Mésage.

Cross training, esprit d'équipe, motivation et bonne humeur au rendez-vous.

Peu importe votre niveau, venez vous entraîner, progresser et passer un super moment !



le.360\_

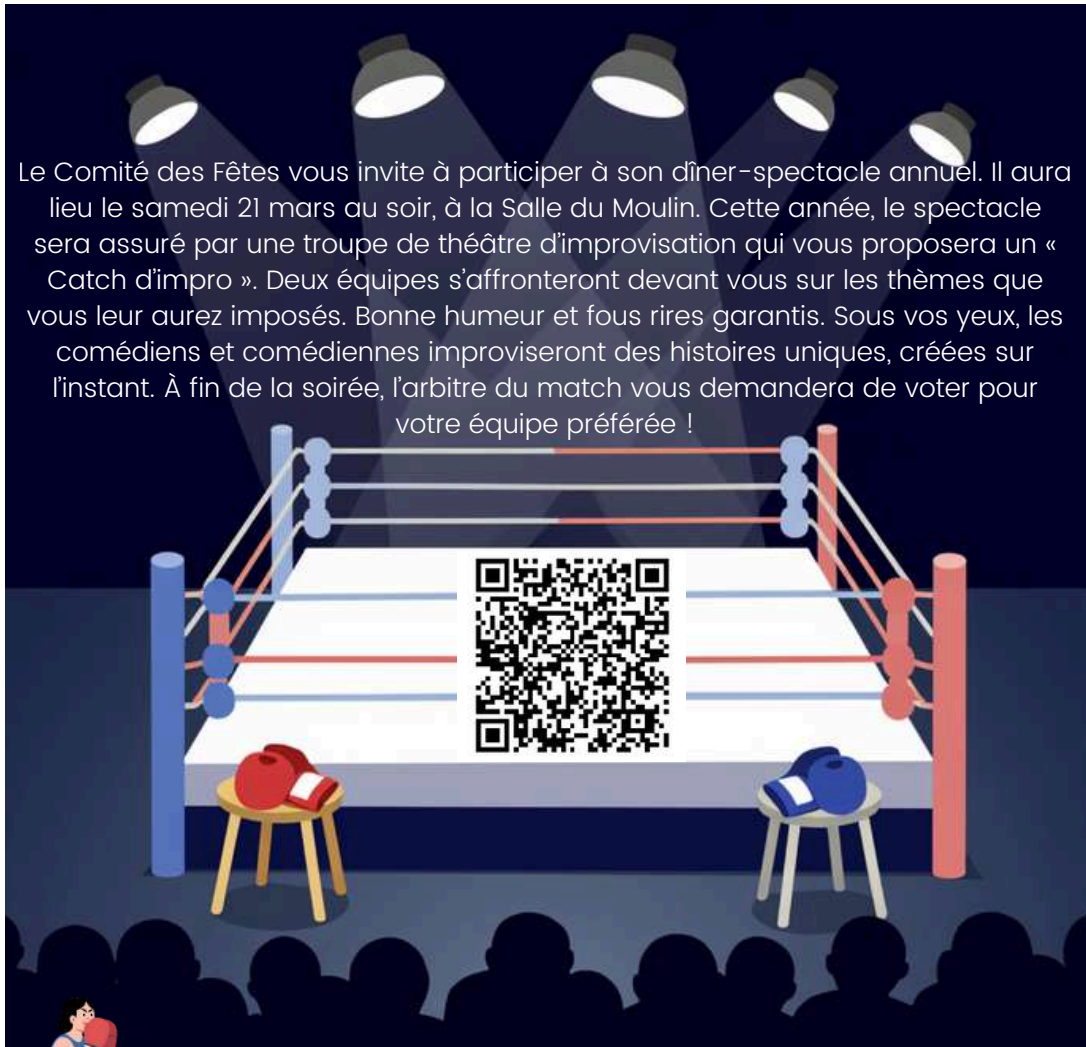


le360degres

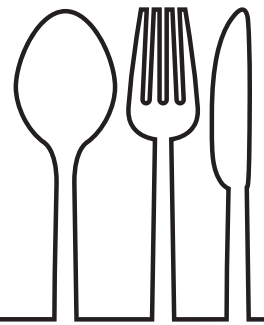


# DINER-SPECTACLE DU COMITÉ DES FÊTES : VENEZ ASSISTER À UN CATCH D'IMPRO !

Le Comité des Fêtes vous invite à participer à son dîner-spectacle annuel. Il aura lieu le samedi 21 mars au soir, à la Salle du Moulin. Cette année, le spectacle sera assuré par une troupe de théâtre d'improvisation qui vous proposera un « Catch d'impro ». Deux équipes s'affronteront devant vous sur les thèmes que vous leur aurez imposés. Bonne humeur et fous rires garantis. Sous vos yeux, les comédiens et comédiennes improviseront des histoires uniques, créées sur l'instant. À fin de la soirée, l'arbitre du match vous demandera de voter pour votre équipe préférée !



Uniquement sur réservation sur HelloAsso en scannant ce QR-code ou en vous rendant sur :  
<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-notre-dame-de-mesage/evenements/diner-spectacle>



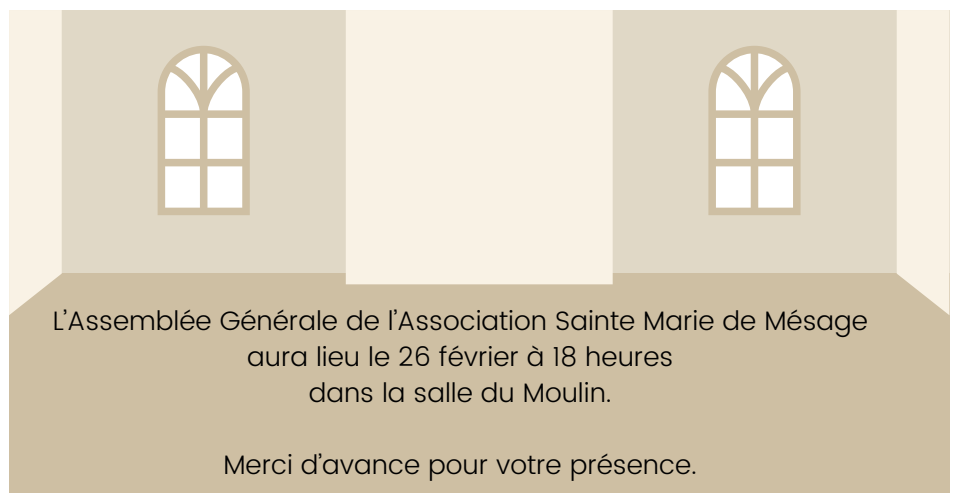
Au menu, dans votre assiette :

Millefeuille d'aubergine  
Civet de porc et oreilles d'âne  
Fromage  
Tarte Tutti-fruits



\*dîner et spectacle (hors boissons).

## AG DE L'ASSOCIATION SAINTE MARIE DE MÉSAGE



L'Assemblée Générale de l'Association Sainte Marie de Mésage  
aura lieu le 26 février à 18 heures  
dans la salle du Moulin.

Merci d'avance pour votre présence.

## TOUT LE PROGRAMME 2026 DU FESTI MESA'JOIE!

C'EST DÉCIDÉ, EN 2026, ON RECOMMENCE ET ON A DÉJÀ LE PROGRAMME !

### VENDEDI 24 AVRIL Salle du Moulin

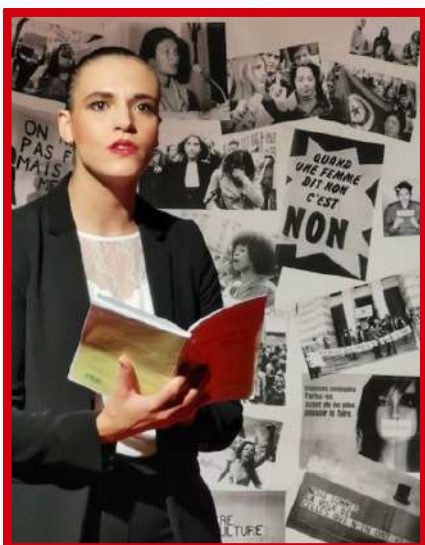
Nous démarrons la saison par un concert exceptionnel à la salle du Moulin le Vendredi 24 avril 2026 à 20h.

En association avec la Mairie de Notre Dame de Mésage nous entrons dans le programme des 10 Jours de la Culture de Grenoble Alpes Métropole en accueillant LE TRIO BAROCK par la Cie des Barbarins Fourchus.



Loin des conventions, la musique baroque est jouée sur des instruments modernes et le concert est orchestré par une performance théâtrale légèrement givrée qui conduit à travers le monde baroque de façon détendue et originale parfois impertinente.

Et on poursuit le programme de printemps lors du dernier week-end de mai.



### SAMEDI 30 MAI Chapelle St Firmin

Le samedi 30 mai à 20h, ce sera une nouvelle soirée solidaire au profit du Secours Populaire Français avec TOUT FEU TOUT FEMME, un spectacle de chansons façon cabaret par le groupe amateur les KesKonrisk où l'humour côtoie de tendres moments d'émotion pour mettre en scène la femme.

### DIMANCHE 31 MAI Chapelle St Firmin

Le dimanche 31 mai à 18h, UNE FAROUCHE LIBERTE par les compagnies ATHECA et ATHEM, propose une adaptation de l'interview de Gisèle Halimi par Annick Cojean, publiée chez Grasset en 2020.



Rythmé de parties narratives et de nombreux dialogues, le texte est interprété par trois comédiennes de générations différentes qui se transmettent tour à tour la parole de Gisèle Halimi. La scénographie et les intermèdes musicaux complètent cette lecture spectacle.

# OFFRES DE STAGES GRATIFIÉS À LA MÉTROPOLE

Vous êtes étudiants en licence, master, ou encore école d'ingénieur ?  
Vous souhaitez effectuer votre stage 2026 au sein de Grenoble Alpes Métropole ?

**41 offres  
de stages** sont ouvertes dès à présent !

Au sein de pôles variés comme la communication, l'urbanisme, le juridique, les déchets, la protection des données, les archives, la gestion de l'eau, l'économie, ou encore la politique de la ville...



Trouvez l'offre qui vous intéresse et postulez directement en créant votre espace candidat sur le portail recrutement de la métropole.

Ces stages gratifiés, d'une durée de 2 à 6 mois, sont proposés sur des postes administratifs où vous pourrez travailler sur des diagnostics, des évaluations, des relations avec la presse et les élus ...

Renseignements sur le site de la MÉTRO :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/284-faire-un-stage-a-la-metropole.htm>

## AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE



Un budget de  
**900 000€**

Grenoble Alpes Métropole propose une aide à l'achat d'un vélo, quel que soit le type : neuf ou occasion, électrique ou musculaire. La Métropole a décidé de provisionner un budget de 900 000 € pour la relancer, jusqu'à fin 2026.

L'aide à l'achat est réservée aux personnes dont le revenu fiscal de référence par part (RFRPP) est inférieur à 22 983 €. Le montant de l'aide varie ensuite selon les revenus et le type de vélo acheté, et peut atteindre 500 €.

Grâce au partenariat entre la Métropole et les vélocistes locaux, il n'est pas nécessaire d'avancer les frais. Vous trouverez la liste des vélocistes sur le site de la METRO

Il est interdit de revendre un vélo acheté avec l'aide à l'achat vélo dans les 3 ans qui suivent son acquisition. La Métropole effectue des contrôles réguliers.



Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de la Metro :  
formulaire de demande, liste des vélocistes partenaires...

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/694-demander-une-aide-pour-acheter-un-velo.htm#par7421>



## PRIME AIR BOIS



LES POÊLES ET INSERTS D'AVANT 2002 SONT INTERDITS  
AU 1ER JANVIER 2026 : PENSEZ PRIME AIR BOIS !

Nouvelle étape au 1er janvier 2026 dans le plan pour la qualité de l'air décidé par les services de l'État. Après les foyers ouverts, interdits depuis 2024, ce sont les poêles et inserts d'avant 2002, trop polluants, qui sont bannis.

Les ménages ont désormais l'obligation, s'ils souhaitent se chauffer au bois, de s'équiper d'appareils labellisés Flamme verte. Les installations anciennes ont un rendement souvent inférieur à 50 %, contre 70 à 75 % pour un appareil labellisé Flamme verte.



Bien utilisé, un poêle ou un insert performant émet jusqu'à 10 fois moins de particules fines et consomme 5 fois moins de bois qu'un vieil appareil.



Grenoble Alpes Métropole propose une aide financière aux habitants, la Prime Air Bois. Celle-ci peut s'élever, selon les ressources, jusqu'à 2000 euros par foyer, et elle est cumulable avec les aides nationales (Ma Prime Rénov, les CEE – Certificats d'économies d'énergie – ou encore les prêts à taux zéro).

Simulez votre aide et retrouvez toutes les infos utiles sur le site de la Métro :  
<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/actualite/546/45-les-poeles-et-inserts-d-avant-2002-seront-interdits-au-1er-janvier-2026-pensez-prime-air-bois.htm>

CHANGEONS NOS  
**VIEUX POÊLES !**  
*(et nos vieilles cheminées)*

*Comment bénéficier  
de la Prime Air Bois ?*

~~800 €~~  
**PRIME  
DOUBLÉE  
1600 €**

JUSQU'À 2000 €  
Sous conditions de ressources

# DÉNEIGEMENT : UNE MOBILISATION POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS



INFOS DIVERSES

Chaque hiver, les épisodes de neige et de verglas peuvent rendre les déplacements difficiles et parfois dangereux. La commune met donc en œuvre un plan de déneigement afin d'assurer, dans la mesure du possible, la sécurité des usagers et la continuité des déplacements essentiels.

Les interventions sont priorisées : les axes principaux, les accès aux bâtiments publics, aux services de secours et aux établissements scolaires sont traités en premier.

Les voies secondaires et les chemins communaux sont ensuite pris en charge en fonction des conditions météorologiques et des moyens disponibles.

Les habitants sont chargés de déneiger leurs accès privés.



Les pneus neige sont obligatoires sur la commune du 1er novembre au 31 mars.

## DESTINATION NEIGE

ALLONS SKIER EN BUS !

Du 20 décembre au 6 avril 2026, le Smmag renouvelle son dispositif "Destinations neige".



Rejoignez le Col de Porte, Chamrousse, Les 7 Laux Prapoutel/Pleynet ou le Collet d'Allevard en bus, au départ de la gare de Grenoble ou du Grésivaudan. Pas de frais supplémentaires pour les abonnés M reso, hormis la réservation (fortement conseillée) de 0,50 euro par trajet. Démarrage dès le 29 novembre pour la ligne N62 vers le Col de Porte.



## ATTENTION AU RISQUE DE GEL DE VOS INSTALLATIONS D'EAU

Installé à l'extérieur ou dans une pièce non chauffée, votre compteur d'eau est sensible au gel. Il peut casser sous la pression de l'eau qui augmente de volume en gelant. Les compteurs sont la propriété de votre distributeur d'eau, il vous incombe en revanche d'en assurer la bonne protection. Nous vous recommandons quelques gestes simples pour entretenir votre compteur et vos installations d'eau.



### COMMENT PROTÉGER LE COMPTEUR ?

Pour éviter ces désagréments (casse de canalisations, fuites et coupures d'eau), il est nécessaire de vérifier et de protéger son compteur en le calfeutrant avec des plaques de polystyrène. Des protections adaptées sont également vendues dans les magasins de bricolage. Autre solution : remplir un sac avec des chips de polystyrène et le poser sur le compteur. Il faut éviter les matériaux absorbant l'humidité comme la laine de verre et le papier, mais aussi les matériaux organiques comme la paille ou les feuilles qui risqueraient de geler le compteur.



### COMMENT PROTÉGER VOS CANALISATIONS ?

Il est recommandé d'entourer tous les tuyaux extérieurs ou dans les pièces non chauffées d'une gaine isolante ou de polystyrène, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie du compteur. La laine de verre, le papier ou la paille sont à proscrire. Si vous partez longtemps de chez vous : mettez votre chauffage en mode « hors gel » et vidangez votre installation. Vous devez vous assurer qu'il ne reste plus d'eau dans vos canalisations pour éviter qu'elles ne soient cassées par le gel.

### QUE FAIRE EN CAS DE COMPTEUR GELÉ ?

Pour tout compteur gelé, il faut en premier lieu couper l'eau afin d'éviter toute inondation au moment d'un dégel. L'utilisation d'une source de chaleur, un sèche-cheveux par exemple, permettra de débloquer la canalisation gelée. Il ne faut jamais utiliser de flamme.





# INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore qui se diffuse très facilement. De ce fait, l'intoxication au monoxyde de carbone survient souvent sournoisement car il est non irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Ce gaz, une fois inhalé, pénètre dans le sang et y prend la place de l'oxygène. Ainsi, l'inhalation de monoxyde de carbone (ou CO) est la première cause de mortalité par intoxication aiguë en France. Il s'agit habituellement d'une intoxication collective ou familiale. Elle est provoquée par la combustion incomplète de charbon, de bois, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié ou d'un autre hydrocarbure, dégageant une grande quantité de CO.

## CAUSES DE L'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

- mauvaise utilisation de certains appareils (chauffages d'appoint à combustion employés en continu, groupes électrogènes posés à l'intérieur d'un local, etc.) ;
- dysfonctionnements techniques provoquant une mauvaise évacuation ou un refoulement des gaz de combustion dans la pièce ;
- absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil à combustion (ouvertures calfeutrées, sorties d'air bouchées).
- conditions météorologiques particulières (ex. : absence de vent rendant difficile l'évacuation des gaz par le conduit de l'appareil)



## LES SYMPTÔMES QUI DOIVENT VOUS ALERTER

Il existe deux types d'intoxications au monoxyde de carbone.



### L'intoxication aiguë

Elle est grave et se manifeste par la survenue brutale de maux de tête, puis de vertiges, nausées et vomissements, avec une fatigue importante. Enfin, des troubles de la conscience (pouvant aller jusqu'à la perte de connaissance et le coma) surviennent, accompagnés d'une raideur des membres et parfois, de convulsions.



### L'intoxication chronique

- Elle est modérée mais prolongée. Elle engendre aussi maux de tête, nausées et vertiges. À ces signes s'ajoutent des malaises, un essoufflement et divers troubles (du sommeil, de la vision, de l'odorat, du goût, de la mémoire et de l'attention).
- Une confusion mentale (désordre psychique), des douleurs thoraciques, abdominales et musculaires, sont également observées. À terme, l'inhalation de monoxyde de carbone cause des troubles cardiaques ou respiratoires.
- L'intoxication chronique est difficilement détectable car ses symptômes peuvent correspondre à des maladies très variées. Chez les personnes âgées, en particulier, les signes d'une atteinte toxique sont parfois, à tort, attribués au vieillissement. Chez les enfants de moins de 2 ans, l'intoxication se manifeste parfois par des symptômes atypiques (ex. : pleurs).
- Ce type d'intoxication est particulièrement néfaste pour les femmes enceintes (dangerosité élevée pour le fœtus) et pour les enfants (risque de perturbation du développement cérébral et du fonctionnement intellectuel).

## LES BÉBÉS PARTICULIÈREMENT FRAGILES

Entre 2014 et 2020, les intoxications au monoxyde de carbone chez les nourrissons de moins de 1 an ont représenté :

- 12 % des passages aux urgences
- 33 % des hospitalisations en réanimation pour intoxication.

## CONDUITE À TENIR EN CAS D'INTOXICATION



Il est important d'agir très vite :

- aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, tout en retenant votre respiration ;
- coupez l'alimentation en combustible de l'appareil en cause ;
- appelez les secours d'urgence, même si les victimes se plaignent de simples maux de tête. En effet, un traitement par inhalation d'oxygène doit être effectué très vite ;
- sortez des locaux. Vous ne pourrez les réintégrer qu'après le passage d'un professionnel qualifié, qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera des travaux à effectuer.

### Bien informer les secours facilite une intervention rapide

Lorsque vous appelez le 15 ou le 112, essayez de respecter les règles suivantes :

- parlez calmement ;
- donnez votre numéro de téléphone, votre nom et celui du malade ;
- indiquez l'adresse exacte (étage, code d'accès, etc.) ;
- décrivez les signes qui vous ont alerté ;
- ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande.



## MAIRIE

L'accueil de la Mairie physique et téléphonique est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

04 76 68 07 33

mairie@notredamedemesage.fr  
www.notredamedemesage.fr

## TRÉSOR PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2022, la Trésorerie de Vizille est fermée.

Pour le paiement de vos factures locales, adressez-vous à la Trésorerie de Vif. Pour le paiement de vos impôts, adressez-vous au Centre des Impôts de Grenoble, rue Rhin et Danube.

Et pour le paiement de vos amendes et factures locales dotées d'un QR-Code, adressez-vous aux Tabac-Presses de Vizille. Plus d'infos sur [www.notredamedemesage.fr](http://www.notredamedemesage.fr).

## VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site [lametro.fr](http://lametro.fr). Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ou en ligne sur le site de la Métropole : "mes aides, mes démarches"

## HORAIRES DÉCHÈTERIES Du 01/09 au 30/06 Fermées le dimanche

COMMUNES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Vizille	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Champ sur Drac	Fermée	8:15-14:15	8:15-14:15	8:15-12:15	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30
Vaulnavay le Haut	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30	8:15-12:00 13:00-17:30

## Du 01/07 au 31/08 Du lundi au samedi Fermées le dimanche

VIZILLE	CHAMP SUR DRAC	VAULNAVAY LE HAUT
8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-14:00 Fermée le lundi	8:15-15:00 Le samedi : 8:15-12:00 / 13:00-17:00

## EAU

### • Potable :

Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...) et souscription d'abonnement, résiliation, facturation : le centre d'appels de la Régie publique de l'eau potable de la Métropole est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h au 04 85 59 50 00. Informations complémentaires sur le site :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/8-gerer-mon-eau.htm>

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage peuvent se rendre aussi à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix, dans la même tranche horaire.

• Assainissement : 04 76 59 58 17 le centre d'appels est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h au 04 76 59 58 17

• Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

• Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

## DÉCHETS

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets : 0800 500 027 (Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

### Les déchèteries :

Péage du Vizille : Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac : Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Collecte des ordures ménagères : Sur la commune, le jour de la collecte des ordures ménagères est le lundi. Lorsque le lundi est férié, la collecte est maintenue. Hormis le 25/12, 01/01 et 01/05, elle se fait le lendemain, soit le mardi.



## INFOS PRATIQUES

### MÉDICAL

• **Pompier** : 18  
Urgences : 112 depuis un portable  
• **SAMU et Centre Anti-Poison** : 15 (en cas d'urgence)  
• **Urgences Médicales** : 08 10 15 33 33  
• **Urgences 114** : Service public d'urgence  
Réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques

• **Pharmacie de garde** : Servigardes vous informe par téléphone : 08 25 74 20 30 (0,15€/minute)  
[www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

• **Maison Médicale de garde de Vizille** : 04 76 08 47 09  
• Du lundi au vendredi : 20h-23h  
• Le samedi : 14h-18h et 19h-23h  
• Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h  
Les accès directs sont déconseillés.  
Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

# AGENDA

## FEVRIER

26 AG Association Sainte Marie

28 Carnaval du Sou des Ecoles

## MARS

8 Atelier Yes  
Yoga et Sophrologie

21 Dîner spectacle du Comité des Fêtes



## AVRIL

24 Concert LE TRIO BAROCK  
par la Cie des Barbarins Fourchus

25 Atelier Yes  
Yoga et Sophrologie



## MAI

30 Concert TOUT FEU TOUT FEMME  
par le groupe les Keskonrisk

31 UNE FAROUCHE LIBERTE  
par les Cies ATHECA et ATHEM

## JUIN

14 Atelier Yes  
Yoga et Sophrologie

27 Kermesse du Sou des Ecoles

## Mairie - Ouverture au public

### HORAIRES :

L'accueil de la Mairie physique et téléphonique est ouvert au public les lundis de 13h30 à 17h30 (fermeture des portes à 17h15), les mardis et vendredis de 13h30 à 18h00 (fermeture des portes à 17h45).

## Mairie

### Notre Dame de Mésage

Place de la Mairie  
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : [mairie@notredamedemesage.fr](mailto:mairie@notredamedemesage.fr)

Web : [www.notredamedemesage.fr](http://www.notredamedemesage.fr)

Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Responsable de Publication : Jérôme BUISSON / Comité de rédaction : Commission Communication /  
Graphisme Mise en Page : Manon Gallego / Impression : Mairie / Tirage : 520 exemplaires